

Adresse des administrateurs du département du Var qui annoncent l'envoi d'argenterie et la conversion de plusieurs églises en temples consacrés à la raison, lors de la séance du 8 messidor an II (26 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du département du Var qui annoncent l'envoi d'argenterie et la conversion de plusieurs églises en temples consacrés à la raison, lors de la séance du 8 messidor an II (26 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 187-188;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25286_t1_0187_0000_17

Fichier pdf généré le 30/03/2022



(1) J. Sablier, n° 1401.
(2) P.V., XL, 172. Bⁱⁿ, 10 mess. (2° suppl^t); J. Fr., n° 640; M.U., XLI, 137.
(3) P.V., XL, 172. Bⁱⁿ, 10 mess. (1° et 2° suppl^{ts}); M.U., XLI, 139; C. Eg., n° 681; J. Paris, n° 643.
(4) P.V., XL, 173 (minute du p.v. Bⁱⁿ, 10 mess. (2° suppl^t); J. Sablier, n° 1401; J. Fr., n° 640. (5) Oise.

et leurs devoirs, et en les instruisant des nobles efforts de leurs pères pour conquérir la liberté, leur apprendront ceux qu'ils doivent faire pour

conserver ce précieux trésor (1)]. Elle félicite la Convention d'avoir proclamé l'existence de l'Etre-Suprême; elle lui témoigne la joie qu'elle a ressentie en apprenant

que les représentants Collot d'Herbois et Robespierre avoient échappé au fer des assassins, et enfin l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

La société populaire de Gisors, district des Andelys, département de l'Eure, a rendu ses hommages à la grandeur de celui qui est la source de tous les êtres, qui échauffe l'univers, qui met les planètes en mouvement, gouverne le monde, et le conserve par sa providence... Ses larmes ont coulé sur les braves Collot-d'Herbois et Robespierre, contre lesquels des monstres athées avoient médité les mêmes attentats que ceux dont Lepelletier et Marat ont été les victimes. Elle annonce le don de 117 chemises, 99 paires de bas, 10 paires de souliers, 3 habits, 2 vestes et 2 culottes d'uniforme, 5 paires de guêtres et un sabre.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés (3).

5

Le citoyen Massol, général de division, commandant les côtes maritimes du Gard et de l'Hérault, félicite la Convention d'avoir mis à l'ordre du jour la probité et la vertu; il annonce que les soldats qu'il commande ont aussi mis les vertus militaires à l'ordre du jour; il offre, au nom du 7° bataillon de la Montagne-d'Aix, la somme de 500 liv. provenant de la paie d'un jour de ce bataillon, avec une pièce de 6 liv. portant l'effigie du dernier tyran [fait don pour être employé à procurer des secours aux familles des défenseurs qui ont péri au siège de Toulon].

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

La société populaire de Liancourt, district de Clermont (5), bénit l'Etre-Suprême d'avoir conservé à la patrie deux incorruptibles législateurs; elle vote la mort de tous les traîtres, des conspirateurs et des tyrans; elle applaudit

au décret désespérant pour l'athéisme, le fanatisme et la superstition, mais consolant pour l'être vertueux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Liancourt, 1er mess. II] (2).

« Citoyens Représentans,

Les 2 intrépides montagnards, Robespierre et Collot-d'Herbois ont echappés au fer parricide de 2 scélérats soudoyés ou fanatisés: organnes de la société populaire de Liancourt nous en felicitons la Convention Nationale, la nation entiere; nous bénissons l'Etre suprême qui a conservé a la Patrie ces 2 incorruptibles législateurs, la nouvelle de cet horrible attentat a pénétré la société de la plus profonde indignation, elle a vôté avec un enthousiasme republicain la mort des traitres, des conspirateurs, des tirans; la conservation des fondateurs de la République, la continuation du gouvernement revolutionnaire et d'un combat à mort entre la liberté et le despotisme jusqu'a l'ecroulement de tous les trones de l'Europpe.

Représentans du peuple français la société à applaudi a l'immortel décret du 18 floréal, décret d'esesperant pour l'atheisme, le fanatisme et la superstition, et consolant pour l'homme vertueux qui n'ayant plus a redouter son anéantissement total dans le tombeau, vois dans la vie future une recompense assurée.

Les vérités consacrées par le decret du 18 floréal ont été solemnellement reconnües par la commune de Liancourt dans la ceremonie imposante du 20 prairial sur la place de la liberté, ou, sous la voute du ciel devant un autel champêtre, élevé sur une montagne factice et orné de verdure, ont été successivement préconisés, par des discours, des chants dalllegresse et par une musique guerriere, l'Etre suprême, la nature, l'immortalité de l'ame, la Republique et la Convention ».

Foux (présid.), Poilleu (secret.) [et 1 signature illisible].

La commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre annonce à la Convention l'exécution du jugement rendu par la commission militaire de Douai, contre Louis Monnet, condamné à la peine de mort, pour avoir porté les armes contre la patrie [au service du tyran d'Autriche].

Insertion au bulletin, renvoi au comité de

sûreté générale (3).

8

Les administrateurs du département du Var annoncent que les derniers hochets du fana-

⁽¹⁾ P.V., XL, 173. (2) C 309, pl. 1204, p. 22. (3) P.V., XL, 173. Bⁱⁿ, 11 mess. (suppl^t); J. Fr., n° 640; M.U., XLI, 139; J. Sablier, n° 1401 (pour ces 3 gazettes, il s'agit de la commission militaire de Blois).

tisme sont arrivés dans leur fonderie, et réduits en lingots, qui seront plus utiles à la République; que d'après les ordres des représentants Ricord et Robespierre, ils ont fait passer 2000 marcs d'argent à l'armée d'Italie, et que, dans plusieurs communes, les églises ont été converties en temples consacrés à la raison.

[Les administrateurs témoignent ensuite l'horreur que leur a causé le crime tenté contre la personne de Robespierre et de Collotd'Herbois.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Grasse, 27 flor. II] (2).

« Notre Département avoit déja fourni à La Monnoye une quantité Considérable d'argenterie provenant des Eglises; mais Les Prêtres Difficiles à se dépouiller des Richesses de ce Bas Monde, dont ils préchoient Le Mépris au

peuple, en avoient Retenu une partie. Nous Venons d'arracher à Ces Charlatans Religieux Le Reste de Leurs hochets; Les Saints et Saintes sont arrivés dans notre fonderie précédés de Croix, de Calices et calons (?). Ces joujoux de la Superstition sont Réduits en Lingots et vont une fois Etre utiles à la République.

D'après L'ordre des Représentans Ricord et Robespierre, nous avons fait passer 2000 Marcs d'argent à L'armée D'italie.

La Raison Eclaire Les hommes de ce dépar-tement. dans plusieurs Communes Les Eglises ont été Converties En Temple de la Raison; Les Trétaux des prêtres Sont brisés et la Superstition ne bat plus que d'une aile.

Les administrateurs du Directoire Du Dépar-

tement du Var.

FAUCHIER, RABOUL, CAUVIN (?), DOUTAY Cadet (présid.), CHABERT (secrét.).

La société républicaine de Saint-Pons (3) annonce à la Convention qu'elle a concouru, puor la somme de 1500 liv., à la construction d'un vaisseau qui portera le nom de l'Hérault. Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Thomères, ci-dev' Saint-Pons, 19 prair. II] (5).

« Citoyens législateurs.

Notre société vient de concourir avec quelques unes du département, pour faire un fond des-tiné à la construction d'un vaisseau qui portera le nom de l'Hêrault. Ce fond s'eleve dans notre société a 1500 liv. indépendament de ce qui sera fait dans la commune, il seroit plus considérable si nous avions autant de facultés

(5) C 309, pl. 1204; p. 23.

que de zèle. Mais nous supléerons par nos vœux et par nos efforts aux moyens que la fortune nous refuse. Vive la république!».

[4 signatures illisibles].

10

La société populaire de Sault (1), district de Carpentras, félicite la Convention d'avoir encore déjoué les dernières conspirations; elle l'invite à rester à son poste; elle fait hommage de 2 exemplaires de son adresse, qui finit par ces mots. « Ici, comme par-tout ailleurs, les prêtres ont abdiqué, et la dépouille de nos temples a augmenté le nombre des offrandes civiques; en un mot, la raison triomphe, son flambeau nous éclaire, son arbre nous ombrage, et il n'existe d'autre culte dominateur que celui de la vertu».

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

[Sault, 10 flor. II. présid. de la Conv.] (3).

« Citoyen Président,

Tu trouveras sous ce pli une adresse de notre société à la Convention nationale, en manuscrit. Plusieurs exemplaires imprimés joints.

Vive la République! S. et F.»

Guion (présid.), Bayle, Lagne (secrét.).

[Sault, 20 germ. II].

« Citoyens representans,

Une ligue infernale, ennemie de notre liberté, vouloit nous replonger dans les fers, visoit à dissoudre la Convention nationale, tendoit à rétablir la royauté: mais que peuvent les efforts réunis des conspirateurs et des traîtres contre l'heureux destin qui protège la République, qui fait avorter tous les projets populicides, à peine conçus, qui en démasque, en confond les auteurs, et place enfin leurs têtes scélérates sous le fer de la loi?

Grâces soient rendues à vos soins paternels; pour la centième fois la République est sauvée : vous l'avez heureusement préservée de l'abîme profond qui devoit lui servir de tombeau; et son attitude n'en devient que plus imposante, les conspirations ne servant qu'à multiplier ses triomphes.

Quelle est donc la rage qui transporte ses ennemis? et quand mettront-ils un terme à la fureur qui les aveugle? Qu'ils sachent que jamais ils ne parviendront à renverser le trône de la liberté, élevé sur les débris de la tyrannie, et que les adorateurs de cette divinité tutélaire périroient 1 000 fois, plutôt que de voir abbatre (sic) ses autels.

Voilà le manifeste des Républicains français:

leur courage et leur résistance croissent en proportion des assauts qu'on leur livre, des trahisons qu'ils éprouvent, des obstacles qu'on leur oppose; aussi tout leur présage une victoire complette: la liberté pour laquelle ils

⁽¹⁾ P.V., XL, 174. Bin, 10 mess. (2° supplt); J. Fr., n° 640; J. Sablier, n° 1401; M.U., XLI, 139; Ann. R.F., n° 209.
(2) C 308, p 10. 1196, p. 24.

⁽³⁾ Hérault (4) P.V., XL, 174. Bin, 10 mess. (2° suppl¹); J.-S. Culottes, n° 498; J. Perlet, n° 643; Mess. Soir,

⁽¹⁾ Vaucluse. (2) *P.V.*, XL, 174. (3) F¹⁷1010^D, doss. 3623.